

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°16/2026

Séance du 12 Juin 2026 – 09h30

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

L'an deux mille vingt-six, le 12 juin, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 4 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Alain BURNET, Ville de Rochefort
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Richard GUERIT, Région Nouvelle Aquitaine ;
Stéphane TRIFILETTI, (pouvoir Margarita SOLA) Région Nouvelle Aquitaine
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Thierry LESAUVAGE est désigné Secrétaire de séance.

Contexte

Le compte administratif constitue l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice. À ce titre, il retrace l'ensemble des mouvements opérés en cours d'année tant en recettes qu'en dépenses, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées.

Il constitue le bilan financier établi à partir de la comptabilité d'engagement, et présente les résultats de l'exécution du budget voté qui est un acte de prévisions. Le résultat constaté, excédentaire ou déficitaire, sera reporté au budget N +1.

AR Prefecture

017-251710398-20260612-2026JUN013-DE
Reçu le 18/06/2026

Le compte administratif 2025 s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 714 240,08 €	1 801 739,14 €
	Section d'investissement	48 710,36 €	32 432,23 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0,00 €	78 561,68 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	34 860,61 €
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		1 762 950,44 €	1 947 593,66 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 714 240,08 €	1 880 300,82 €
	Section d'investissement	48 710,36 €	67 292,84 €
	TOTAL CUMULE	1 762 950,44 €	1 947 593,66 €

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- adopter le compte administratif 2025

AR Prefecture

017-251710398-20260612-2026JUN013-DE
Reçu le 18/06/2026

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Votes :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,

Thierry LESAUVAGE



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2026 0612 2026 JUN 013 DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 18/06 / 2026

